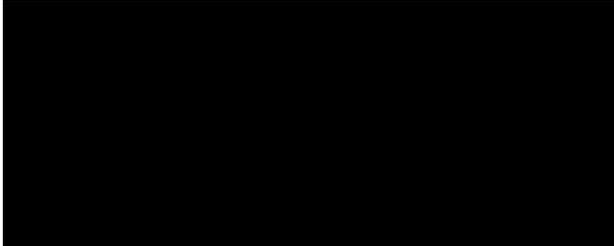


Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 11 juin 2020



**OBJET : Réponse - Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 6410/2020-17**



En réponse à votre demande d'accès aux documents du 14 mai dernier, vous trouverez ci-joint les échanges accessibles, avec pièces jointes s'il y a lieu, entre des membres de l'Institut national de santé publique du Québec et le D<sup>r</sup> Horacio Arruda du ministère de la Santé et des Services sociaux entre le 4 et le 12 mai 2020.

Toutefois, certaines correspondances et pièces jointes visées ne peuvent être communiquées en vertu des articles 9, 37, 38 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ces documents sont, soit des ébauches et versions préliminaires de rapports, soit des analyses, avis ou recommandations de membres de l'Institut au D<sup>r</sup> Arruda.

D'autres documents relèvent plutôt de la compétence du Ministère puisqu'ils ont été produits par lui ou pour son compte, tels les documents de la Table de coordination nationale en santé publique ou les rapports épidémiologiques quotidiens sur la Covid-19. Conformément à l'article 48 de Loi, nous vous référons pour ces documents au responsable de l'accès aux documents du Ministère :

**Ministère de la Santé et des Services sociaux**

Monsieur Pierre Lafleur  
Sous-ministre adjoint, Direction générale  
Coordination réseau et ministérielle  
1075, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
Tél. : 418 266-8864  
Courriel : [responsable.acces@msss.gouv.qc.ca](mailto:responsable.acces@msss.gouv.qc.ca)

...2

Finalement, nous ne détenons pas d'échanges visés par votre demande avec la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec ou avec son sous-ministre entre le 4 et le 12 mai 2020.

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



**Secrétaire générale**

p. j. - Documents  
- Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2020-7487